

En Nouvelle-Aquitaine, 54 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié un an après leur sortie du système scolaire

Un an après leur sortie d'études, en juillet 2021 ou 2022, l'insertion professionnelle des lycéens de niveau CAP à BTS s'est améliorée par rapport à leur situation en janvier, avec une hausse du taux d'emploi salarié de 14 points. Cette augmentation, plus forte qu'au niveau national, est particulièrement marquée pour les sortants d'un baccalauréat professionnel.

Par rapport aux générations sorties en 2019 ou 2020, le taux d'emploi salarié à 12 mois a progressé de 2 points pour les jeunes issus d'un CAP, de 3 points pour ceux issus d'un BTS et de 4 points pour les sortants d'un baccalauréat professionnel.

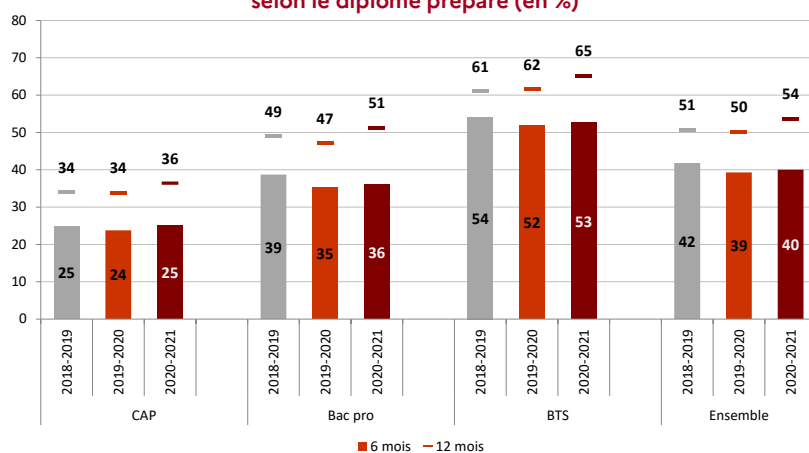
Les données utilisées proviennent du dispositif Inserjeunes qui mesure l'insertion des jeunes issus de la voie professionnelle de niveau CAP à BTS jusqu'à deux ans après leur sortie du système éducatif. Les indicateurs présentés sont calculés sur 2 années cumulées pour des raisons de robustesse. Ils concernent les sortants d'une année terminale de formation de la voie professionnelle scolaire (lycée public ou privé sous contrat). Les apprentis font l'objet d'une autre publication.

Le taux d'emploi salarié des lycéens professionnels s'améliore un an après leur sortie d'études, en particulier pour les sortants d'un baccalauréat professionnel

En juillet 2021 ou 2022, soit un an après leur sortie d'études en 2020 ou 2021, 54 % des lycéens professionnels de Nouvelle-Aquitaine ont un emploi salarié dans le secteur privé. Ils étaient 40 % en janvier 2021 ou 2022, 6 mois après leur sortie d'études. Entre 6 et 12 mois, le taux d'emploi a progressé de 14 points, soit une amélioration plus nette que pour les millésimes précédents. Un an après la sortie d'études, le niveau d'insertion atteint est plus élevé pour la génération des sortants 2020-2021 que pour celles de 2019-2020 (50%) et 2018-2019 (51%). L'amélioration de l'insertion entre 6 et 12 mois se retrouve à tous les niveaux de diplôme. Cette augmentation passe de 11 points pour les sortants de CAP à 13 points pour les sortants de BTS et 15 points pour les sortants de baccalauréat professionnel. L'augmentation est plus marquée qu'au niveau national à tous les niveaux de formation.

Les deux tiers des jeunes sortis de BTS en 2020 ou 2021 ont un emploi salarié un an plus tard (+ 3 points par rapport aux générations sorties en 2019 ou 2020), contre 51 % pour les sortants de baccalauréat professionnel (+ 4 points) et 36 % pour les sortants de CAP (+ 2 points). Les lycéens ayant terminé une mention complémentaire ont un niveau d'insertion à un an com-

Figure 1. Taux d'emploi salarié à 6 et 12 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, selon le diplôme préparé (en %)



Lecture : Parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en 2020 ou 2021, 54 % sont en emploi salarié un an après leur sortie de formation (en juillet 2021 ou 2022). Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 14 points par rapport à celui à 6 mois. Le gain était de 11 points pour les sortants en 2019 ou 2020 et de 9 points pour les sortants en 2018 ou 2019.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat (statut scolaire), 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC3, MC4 qui représentent 3,5 % des lycéens sortants).

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

parable à celui des BTS (67 % pour les mentions complémentaires de niveau 3 et 62 % pour celles de niveau 4).

Ces sortants, qui représentent 3,5 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année de formation, ne sont pas inclus dans la suite de l'étude.

Quel que soit le millésime, les taux d'emploi salarié à 12 mois des sortants de CAP sont plus élevés dans l'académie de Bordeaux que dans celles de

Poitiers et Limoges (respectivement 38 %, 36 % et 33 % pour les sortants 2020-2021). En revanche, le niveau d'insertion à 12 mois des sortants de BTS est meilleur dans l'académie de Poitiers (67 %) que dans celles de Bordeaux (65 %) et Limoges (62 %). Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les sortants de baccalauréat professionnel (52 % à Poitiers, 51 % à Bordeaux, 49 % à Limoges).

Un an après la sortie d'études, l'obtention du diplôme reste un atout dans l'insertion professionnelle

Un an après la sortie d'études en 2020 ou 2021, le taux d'emploi salarié des lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme est de 56 %, contre 45 % pour les non-diplômés, soit un écart proche de celui observé pour l'insertion à 6 mois. Même si l'amélioration de l'insertion entre 6 mois et 12 mois est un peu plus marquée pour les femmes (+ 15 points) que pour les hommes (+ 13 points), le taux d'emploi salarié à un an des femmes reste inférieur à celui des hommes (52 % contre 55 %). En revanche, le taux d'emploi salarié à un an est proche pour les lycéens professionnels issus d'une formation du domaine de la production ou des services (respectivement 54 % et 53 %).

A un an comme à six mois, le taux d'emploi salarié des lycéens professionnels varie selon la catégorie socioprofessionnelle du représentant légal. Un an après la sortie du système scolaire, les jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant présentent un taux d'emploi salarié supérieur à la moyenne (66 % contre 54 % pour l'ensemble des sortants). C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (59 %), cadre et profession intellectuelle supérieure, profession intermédiaire ou employé (56 % pour chacune de ces catégories). L'amélioration de l'insertion entre 6 et 12 mois est particulièrement forte pour les enfants d'agriculteurs exploitants (+ 20 points), alors qu'elle est la moins marquée pour les jeunes dont le représentant légal est sans acti-

tivité (+ 12 points). Avec un taux d'emploi salarié à un an égal à 46 %, l'insertion professionnelle de ces jeunes reste plus difficile, du fait de l'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents.

Entre 6 et 12 mois, la part des CDI varie peu (autour de 40 %) mais la part des CDD progresse (36 % à 6 mois, 40 % à un an), au détriment de l'intérim (17 % à 6 mois, 14 % à un an).

Avec un recul du temps partiel entre 6 mois et 12 mois, l'emploi est globalement moins précaire à un an, près de huit jeunes sur dix travaillant à temps plein.

De fortes disparités d'insertion entre domaines de spécialité

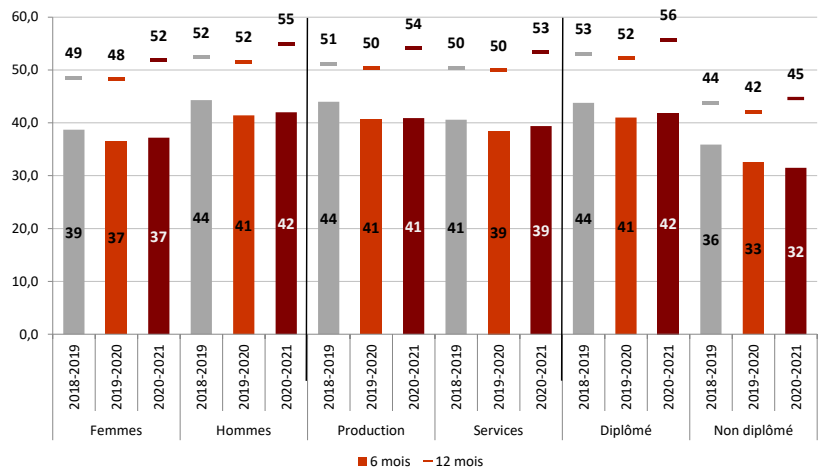
Les spécialités « transport, manutention, magasinage » et « énergie, chimie, métallurgie » offrent une meilleure insertion sur le marché du travail que les autres spécialités, aussi bien à 6 mois qu'à 12 mois (taux supérieurs ou égaux à 59 % à un an).

Les spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme », « génie civil, construction, bois », « mécanique et structures métalliques », « finances, comptabilité » et « technologies industrielles » présentent également des taux d'emploi supérieurs à la moyenne à un an (de 55 % à 57 %). Parmi ces spécialités, seule l'« hôtellerie, restauration, tourisme » présente un taux d'emploi inférieur à la moyenne à 6 mois. Dans ce secteur, l'amélioration notable de l'insertion entre les mois de janvier et de juillet (+ 21 points) est liée à l'activité saisonnière.

A l'inverse, à 6 mois comme à 12 mois, les taux d'emploi sont inférieurs à la moyenne pour les spécialités « secrétariat, communication et information », « alimentation et agroalimentaire transformation », « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) », « électricité, électronique », « services aux personnes (santé, social) », « matériaux souples » et « agriculture ».

La spécialité « coiffure, esthétique » présente un taux d'emploi salarié proche de la moyenne, à 6 mois comme à 12 mois. Il en est de même pour la spécialité « commerce, vente », qui regroupe les plus forts volumes de sortants.

Figure 2. Taux d'emploi salarié à 6 et 12 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, selon les caractéristiques des sortants (en %)

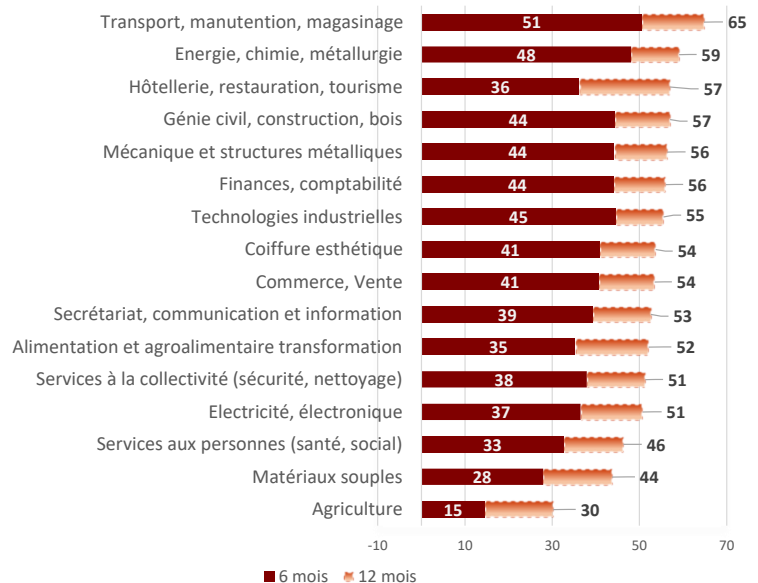


Lecture : Parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en 2020 ou 2021, 55 % des hommes sont en emploi salarié un an après leur sortie de formation (en juillet 2021 ou 2022), contre 52 % pour les femmes.

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat (statut scolaire), 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC3, MC4 qui représentent 3,5 % des lycéens sortants).

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Figure 3. Taux d'emploi salarié à 6 et 12 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2020-2021, selon le domaine de spécialité (en %)



Lecture : Parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle dans les spécialités « transport, manutention, magasinage », 65 % sont en emploi salarié un an après leur sortie de formation (en juillet 2021 ou 2022), contre 51 % six mois après (en janvier 2021 ou 2022).

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2020-2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat (statut scolaire), 6 mois et 12 mois après la fin des études (hors MC3, MC4 qui représentent 3,5 % des lycéens sortants).

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Publications Inserjeunes Lycéens (voie professionnelle scolaire) :

Antoine R., Fauchon A. 2023, "Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 50 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022", [Note d'Information, n° 23.12, DEPP-DARES](#)

Publication Inserjeunes Apprentis :

Antoine R., Fauchon A. 2023, "Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 70 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022", [Note d'Information, n° 23.13, DEPP-DARES](#)

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'informations DEPP/DARES Inserjeunes

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine), pour les jeunes de niveau CAP à BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information permet de répondre aux objectifs de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Pour en savoir plus :

Application Inserjeunes grand public : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>